



## Aidez moi s'il vous plait

Par **rauplavie**, le **17/10/2009** à **23:18**

Je me permets de solliciter votre aide sur ma vie privée. Voila j'habite en France avec toute ma famille on est rentrés avec un regroupement familiale que mon père a fait en 2002, donc j'ai une carte de résidence de 10 ans, je suis mariée depuis 3 ans à l'étranger dans mon pays natal, depuis je n'ai jamais connu le bonheur, pour faire un regroupement familiale c'était ps possible car je ne remplissais pas les conditions, loyer travail...etc. et lui de son coté, il a essayé d'avoir un visa touristique qu'il n'a jamais obtenu, et moi ici je me sentais perdue sans lui, je ne pouvais pas vivre sans lui, alors je suis partie pendant une année la bas, pour nous l'essentiel c'est de vivre ensemble, chaque 6 mois il faut que je reviens sur le territoire français, a force de faire des allers retours, j'ai commencé a en avoir marre, ma famille qui me manque, alors je suis rentrée en France il y a quelques jours pour essayer de m'installer ici car je suis enceinte j'ai besoin de trouver du travail vite et un loyer le moment je suis hébergée chez mes parents ... mon mari a réussi a avoir un visa mais Schengen destination pays bas, il peut rentrer en France, aujourd'hui on aimerait demander un Titre de séjour famille et vie privé, et ce qu'on a le droit ? Ou ? Combien ça va durer car il n'a pas un visa long séjour mais juste pour quelques jours, s'il vous plait aidez nous, on est perdu, on veut juste préparer la venu de notre bébé, qu'il lui manque rien, vous savez s'il n'a aucun droit d'obtenir un titre pour rester avec sa famille je quitte ce territoire, sa sert a plus rien de vivre loin l'un de l'autre, on a été séparé assez longtemps...ou faut il demander un autre titre, je ne supporterai pas de le voir rester sans papier, comment va t'il travailler, s'il vous plait aidez nous.

Merci pour votre écoute et votre aide

Par **miouze**, le **19/10/2009** à **05:31**

il n'a aucune chance d'avoir un titre de sejours tu aurais du faire une naturalisation avant ton mariage maintenant c'est trop tard,il faut remplir les conditions pour regroupement ,donc ton mari va vivre clandestin le jours ou tu aura une situation pour faire u regroupement familiale . tu fais les demarche a la prefecture ,une fois tu as le ok il faut qu'il rentre demander un visa d'installation